

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 5 décembre 2023.

DÉLIBÉRATION N° DEL2023_136 - ENVIRONNEMENT SPANC - TARIFS REDEVANCES À PARTIR DE 2024

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service public industriel et commercial (SPIC). Il doit faire l'objet d'un budget annexe qui s'équilibre par lui-même grâce au recouvrement de redevances facturées aux usagers du service.

Les tarifs des redevances doivent être fixés, de manière forfaitaire, selon les critères fixés par le Communauté de Communes.

Ils permettent de couvrir les charges :

- De l'examen préalable de la conception et de la vérification de l'exécution des travaux des installations d'assainissement non collectif neuves ou à réhabiliter,
- Du contrôle périodiques des installations existantes,
- Du contrôle des installations existantes dans le cadre de la vente d'un bien immobilier,
- Les missions de gestion du service et de conseil assurées auprès des usagers.

Concernant les redevances liées au contrôle de conception, de réalisation, ou dans le cadre d'une vente immobilière, leur montant est fixe depuis 2006.

De plus, depuis 2 ans, une dégradation du marché de l'immobilier peut être constatée :

- -17% d'installations neuves en 2022 et -29% en 2023
- -19% de ventes en 2022 et -15% en 2023.

La commission SPANC s'est réunie le 06 novembre 2023 afin d'examiner la modification de la grille tarifaire compte tenu des éléments précités. Après analyse de différentes hypothèses, elle a émis un avis favorable à la modification des tarifs de certaines redevances comme suit :

	Montant des redevances	
	Actuellement	A partir du 01/01/2024
Contrôles de conception	50 €	100 €
Contrôles de réalisation	50 €	100 €
Diagnostic ponctuel vente	100 €	200 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

La modification des tarifs précités permettrait d'espérer des recettes d'un montant de 40 300 € sur 2024.

Pour mémoire le reste des tarifs approuvés par délibération n°2018-180 demeurent inchangés pour le diagnostic existant (20€/an) et le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien (20 €/an).

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2224-12-2,
Considérant l'avis favorable de la commission environnement du 06 novembre 2023,
Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 14 novembre 2023,
Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 14 novembre 2023,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

**A la majorité par 61 pour,
1 abstention(s),**

DÉCIDE

- De fixer les tarifs du service public d'assainissement non collectif à partir du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

Types de contrôles	Tarifs des redevances
Contrôles de conception	100 €
Contrôles de réalisation	100 €
Diagnostic ponctuel vente	200 €
Diagnostic de l'existant	20 €/an
Contrôle bon fonctionnement et d'entretien	20 €/an

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX
Membres présents à la séance : 55	Votants : 62

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Thomas MEUNIER, Thierry AUCLAIR, David BÊME, André JARRIER, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, Marie-Agnès FORGEAT, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Fabrice CHARLES, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE

Délégués ayant donné pouvoir :

André ACCARY à Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE à Paul DUMONTET, Guillaume CHAUVEAU à Julien GAGLIARDI, Jean-Bernard DESCHAMPS à Gérald GORDAT, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Michel TRAVELY à Jean-Marc NESME

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Nathalie COQUELIN, Régis GAUTHERON, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Martine DESPLANS, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Pascal RAMEAU, Jean-Baptiste LEFORT, André RIBOULIN, Richard PERRIER

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 11 décembre 2023
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais